

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 janvier 2013**  
~~~~~

**AMÉNAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME  
SUR LA COMMUNE DE SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT  
PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 janvier 2013 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou  
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. François DAUDE suppléant de M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Gabriel MATEU suppléant de M. Cyrille CADARS, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Claude DESTAND suppléant de M. Jean-François RUIZ, M. Gilles COUGOUREUX suppléant de M. Pascal DELIEUZE, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Christian LASSALVY à M. Jean-Marcel JOVER

Excusés :

M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Jacques DONNADIEU

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que dans le cadre de sa compétence « tourisme », la communauté de communes a pour projet d'aménager un nouveau local sur la commune de Saint-Guilhem-le-Désert au 2, Place de la Liberté, au cœur du centre historique,

Vu que ce bâtiment sera utilisé par l'Office de Tourisme Intercommunal,

Considérant que le programme d'aménagement consiste d'une part à aménager le rez-de-chaussée en office de tourisme avec un espace accueil de visiteurs et un espace bureau et stockage équipé de sanitaires, et d'autre part à rafraîchir l'appartement de l'étage afin de pouvoir accueillir des agents ayant besoin de logement lors de leur activité professionnelle,

Considérant que les enjeux de l'aménagement se situent notamment au rez-de-chaussée afin d'assurer une accessibilité complète du futur office de tourisme,

Considérant que les ouvertures de la façade seront retravaillées afin d'améliorer la luminosité et de signaler le bâtiment,

Considérant que ce bâtiment sera également équipé de matériel informatique et numérique afin de répondre aux besoins des visiteurs (borne d'information...),

Considérant que le montant global prévisionnel de l'opération est estimé à 112 320 € HT comprenant notamment 62 320 € HT de travaux d'aménagement et 50 000 € HT d'équipements numériques,

Considérant que des financements peuvent être sollicités auprès de l'Etat, du Conseil régional Languedoc-Roussillon et du Conseil général de l'Hérault,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement ci-dessous :

<b>Office de Tourisme Intercommunal St-Guilhem-le-Désert / Vallée de l'Hérault</b>			<b>Communauté de Communes Vallée de l'Hérault</b>		
<b>Plan de financement prévisionnel</b>					
<b>AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES LOCAUX DE L'ANTENNE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL A SAINT-GUILHEM-LE-DESERT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Aménagement des locaux (travaux)	62 320,00 €	55%	Etat - DETR 2013	35 000,00 €	31%
Equipement numérique (Ordinateurs, téléphonie, tablettes numérique...)	50 000,00 €	45%	Conseil régional Languedoc-Roussillon	10 000,00 €	9%
			Conseil général de l'Hérault	45 000,00 €	40%
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>80%</b>
			<b>PART CCVH</b>	<b>22 320,00 €</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>112 320,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>112 320,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>134 334,72 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>134 334,72 €</b>	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat, le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 761 le 01/02/2013

Publication le 01/02/2013

Notification le

**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Gignac, le 01/02/13

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130128-lmc134182-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

Louis VILLARET